





MÉMO GAR 2024-2025 pour ENT 16

Trois temps forts pour adopter le GAR en établissement

Désignation des Responsables d'Affectation par le chef d'établissement

- Renseigner l'application *Mise à jour des personnels de l'établissement*→Responsable d'affectation GAR, (pour liste de diffusion et accès à la plateforme d'assistance nationale du GAR).

Responsable d'affectation GAR [Responsable académique : C. Brenelière]

- Autoriser l'accès des RA, à la console d'affectation du GAR. (c.f. fiche de procédure au dos). /!\ L'accès à la console d'affectation sera effectif 24h après avoir réalisé l'action

Affectation de ressources

- Affecter en priorité les mères de famille non affichables à tout l'établissement (élèves, enseignants, autres personnels et documentalistes).

- Affecter les ressources achetées par l'établissement (visible dans le module d'affectation 48h après l'acquisition).

- Affecter les ressources pertinentes pour l'établissement (choix d'équipe).
- Si besoin, supprimer les anciens connecteurs sur le portail du CDI ou sur Pronote par exemple.

- Affecter les licences des ressources qui sont en abonnement individuel à l'arrivée de nouveaux élèves ou personnels.

Pilotage (Kit établissement 2021)

- Présenter le GAR aux équipes pédagogiques.
- Consulter les équipes pour choisir les ressources à acheter par l'établissement.
- Consulter les équipes pour choisir, dans le catalogue, les ressources pertinentes pour l'établissement.
- Définir comment communiquer les nouveautés aux personnels, aux élèves.
- Adapter, repenser la politique documentaire.
- Informer le RA des mouvements d'élèves ou de personnels.

Points de vigilance

- /!\ Les bases doivent être informées et remontées pour synchroniser les annuaires : Infos collèges (Remonter les services dans STS-Web, peupler les groupes dans SIECLE-BEE)
- /! La console d'affectation du GAR n'accepte pas la connexion simultanée de plusieurs RA pour un même établissement.
- **/!**\ Procédure pour que la ressource LaboMEP soit présente dans la console d'affectation du GAR : <u>http://ww2.ac-poitiers.fr/dane/spip.php?article873</u>
- / Mères de famille : <u>https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/faq-console-daffectation/</u>

Ressources pour l'ENT i-Cart et le GAR

<u>http://blogpeda.ac-poitiers.fr/ent/</u> : Aide et ressources pour les ENT <u>https://gar.education.fr/</u> : Site du GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources numériques) <u>https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/guide-utilisateur/</u> : Documentation Établissements pour le GAR

Procédure pour autoriser l'accès des RA (Responsables d'Affectation), à la console d'affectation du GAR

- 1 Se connecter à ENT 16 (<u>https://ent16.lacharente.fr/</u>)
- 2 Aller dans la console d'administration



Console d'administration



3 - Cliquer sur l'entrée Groupes

4 - Dans Groupes manuels, cliquer sur RESP-AFFECT-GAR.

Cliquer ensuite sur Gérer les utilisateurs du groupe pour ajouter ou supprimer des utilisateurs.

Groupes manuels	Groupes de profil	Groupes scolarité	Groupes fonction/discipline			
Rechercher un groupe RESP-AFFECT-GAR		RESP-AFFECT-GAR			Groupe verouillé	
		Gérer les utilisateurs Rechercher un utilisa L2 L1 3 membr	du groupe ateur res Les mer	Règles de communication du	u groupe 🖗	uer entre eux 🕥

/!\ L'accès à la console d'affectation sera effectif 24h après avoir réalisé l'action /!\